

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 10 novembre 2009, à 19h00 à l'édifice municipal.

1. OUVERTURE

Présidée par le maire, Stephen C. Harris

Sont présents les conseillers:

Michel Pélessier, conseiller, District des Monts (District 1)
François Hallé, conseiller, District des Prés (District 2)
Michael Lebrun, conseiller, District de la Rive (District 3)
Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District 4)
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)
Alexandre Marion, conseiller, District des Lacs (District 6)

Est aussi présent:

André B. Boisvert, directeur général

Sept (7) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h 10.

MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 novembre 2009 à 19 h 10, il y a eu assermentation des membres du conseil municipal qui déclarent sous serment qu'ils exerceront leurs fonctions conformément à la Loi sur les élections et référendums.

Félicitations et bienvenues à tous !

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période de questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} octobre 2009
- 5. Greffe**
 - 5.1 Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le 10 novembre 2009

6. Direction générale, ressources humaines et communications

- 6.1 Embauche de M. Claude Dambremont à titre de chef d'équipe (chef de neige)
- 6.2 Embauche de M. Denis Richard à titre d'opérateur de machineries lourdes – Poste temporaire de six (6) mois
- 6.3 Compensation pour travail de suppléance à la direction du Service des travaux publics

7. Finances

- 7.1 Adoption des comptes payés au 31 octobre 2009
- 7.2 Adoption des comptes à payer au 5 novembre 2009
- 7.3 Dépôt des états des recettes et dépenses au 31 octobre 2009
- 7.4 Don à Centraide Outaouais – Année 2009
- 7.5 Dépôt et publication du rapport du maire sur la situation financière et les orientations du prochain budget de la Municipalité de Cantley
- 7.6 Abonnement 2010 – Québec municipal
- 7.7 Adhésion annuelle pour 2010 – Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 7.8 Adjudication de contrat d'assurances de dommages pour l'année 2009-2010
- 7.9 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le contrat d'assurance collective garantie assurance-vie, invalidité longue durée, mort et mutilation accidentelle
- 7.10 Achat de sept (7) ordinateurs portatifs pour les membres du conseil

8. Services techniques

- 8.1 Acquisition d'une fourgonnette pour les parcs et bâtiments
- 8.2 Abrogation de la résolution numéro 2009-MC-R383 – Autorisation de procéder à l'achat de fourniture d'abrasifs pour la saison hivernale 2009-2010
- 8.3 Abrogation de la résolution numéro 2006-MC-R370 – Autorisation de signature des requêtes des entreprises de services publics

Le 10 novembre 2009

- 8.4 Renouvellement de contrat 2008-18 – Déneigement des chemins municipaux 2009-2010 – Secteur 3
- 8.5 Renouvellement de contrat 2008-13 – Déneigement des chemins municipaux 2009-2010 – Secteurs 4B et 6
- 8.6 Renouvellement de contrat 2008-14 – Déneigement des chemins municipaux 2009-2010 – Secteur 5
- 8.7 Réaménagement de la rue Cambertin
- 8.8 Acceptation provisoire – Prolongement de la rue Cambertin – Gascon service septique

9. Loisirs – Culture – Bibliothèque

- 9.1 Attribution de nom de Parc – Projet du Parc central

10. Urbanisme et environnement

11. Développement économique

12. Sécurité publique – Incendie

- 12.1 Autorisation de procéder à l'achat de certains équipements pour le camion autopompe 1 500 gallons – Service des incendies et premiers répondants
- 12.2 Demande de paiement pour camion autopompe 1 500 gallons – Service des incendies et premiers répondants
- 12.3 Fin de la période probatoire et permanence de MM. Claude Dambremont, Serge Béland, Gilles Legault et M. Daniel Lauzer à titre de capitaine – Service des incendies et premiers répondants
- 12.4 Fin de la période probatoire et permanence de MM. David Saikaley, Dominic Landry, Sylvain Beaulieu et Danik O'Grady à titre de lieutenant – Service des incendies et premiers répondants
- 12.5 Fin de la période probatoire et permanence de MM. Olivier Corbin-Geoffroy, Mathieu Berthiaume et Jonathan Léveillé à titre de pompier à temps partiel – Service des incendies et premiers répondants

13. Correspondance

14. Divers

15. Période de questions

16. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le 10 novembre 2009

Point 3.1

2009-MC-R ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 10 novembre 2009 soit adopté avec les ajouts suivants :

Point 8.7 Réaménagement de la rue Cambertin

Point 8.8 Acceptation provisoire – Prolongement de la rue Cambertin
– Gascon service septique

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1

2009-MC-R447 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} octobre 2009 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.1

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est noté le dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil en vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Stephen Harris, maire

Michel Pélissier, conseiller, District des Monts (District #1)

François Hallé, conseiller, District des Prés (District #2)

Michael Lebrun, conseiller, District de la Rive (District #3)

Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District #4)

Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District #5)

Alexandre Marion, conseiller, District des Lacs (District #6)

Le 10 novembre 2009

Point 5.2

2009-MC-R448 NOMINATION DE COMITÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} novembre 2009 il y a eu élection générale et qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux conseillers aux divers comités municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers exigent un examen approfondi avant recommandation au conseil municipal afin de s'assurer entre autres que les décisions soient équitables et satisfaisantes aux contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise la formation des comités suivants et les nominations suivantes, à savoir :

COMITÉS MUNICIPAUX – SANS CITOYEN			
COMITÉS	1^{ER} CONSEILLER PORTEUR DU DOSSIER	2^e CONSEILLER	3^e CONSEILLER
Comité des finances	Michael Lebrun	Marc Saumier	
Comité des ressources humaines	Marc Saumier	Stephen Harris	Michael Lebrun
Comité des travaux publics (CTP)	Stephen Harris	Alexandre Marion	François Hallé
Comité de l'environnement de Cantley (CEC)	François Hallé	Stephen Harris	Marc Saumier
Comité de la culture	Stephen Harris	Michel Pélessier	
Comité de la Sécurité publique (CSP)	Michel Pélessier	Alexandre Marion	

COMITÉS MUNICIPAUX – AVEC CITOYEN(S)			
COMITÉS	1^{ER} CONSEILLER PORTEUR DU DOSSIER	2^e CONSEILLER	3^e CONSEILLER
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Alexandre Marion	Marc Ducharme	Michel Pélessier
Comité des loisirs, des parcs et sports	François Hallé	Marc Ducharme	
Comité développement économique (CDE)	Michel Pélessier	François Hallé	

QUE le conseil abroge à toute fin que de droit les résolutions numéros 2005-MC-R419 et la 2007-MC-R006.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2009

Point 6.1

**2009-MC-R449 EMBAUCHE DE M. CLAUDE DAMBREMONT
À TITRE DE CHEF D'ÉQUIPE (CHEF DE NEIGE)**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Guy Joannisse remettait sa démission à titre de chef d'équipe, le 20 juillet 2009;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2009-MC-R414 adoptée le 1^{er} octobre 2009, le conseil autorisait l'affichage du poste de chef d'équipe;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi a été affichée à l'interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cette parution, six (6) personnes ont déposé leur candidature et que trois (3) ont été présélectionnées pour les entrevues;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé de MM. André B. Boisvert, directeur général, Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs et de Yvon Pelletier, contremaître au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y va de l'intérêt de la municipalité de procéder dans les plus brefs délais, compte tenu de la préparation hivernale en cours;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des finances et ressources humaines (CFRH), lors de la réunion, du 5 novembre 2009, a confirmé la recommandation du comité de sélection et a autorisé l'engagement du candidat retenu, soit M. Claude Dambremont;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du Comité de sélection et du Comité des finances et ressources humaines (CFRH), autorise l'embauche de M. Claude Dambremont et ce, à compter du 16 novembre 2009, à titre de chef d'équipe, le tout selon les modalités de la convention collective en vigueur et la rémunération selon l'échelon 3 du poste de chef d'équipe (chef de neige);

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-320-00-141 « Salaire – Voirie municipale » et 1-02-330-00-141 « Salaire – Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2009

Point 6.2

**2009-MC-R450 EMBAUCHE DE M. DENIS RICHARD À
TITRE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES – POSTE
TEMPORAIRE DE SIX (6) MOIS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2009-MC-R412 adoptée le 1^{er} octobre 2009, le conseil autorisait l'affichage du poste d'opérateur de machineries lourdes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de procéder à un remplacement de son opérateur de machineries lourdes pour une période nominale de six (6) mois en raison d'une prise de congé sans solde;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi a été affichée à interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette parution, douze (12) personnes ont déposé leur candidature et que trois (3) ont été présélectionnées pour les entrevues;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé de MM. André B. Boisvert, directeur général, Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs et de Yvon Pelletier, contremaître au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y va de l'intérêt de la municipalité de procéder dans les plus brefs délais, compte tenu de la préparation hivernale en cours;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des finances et ressources humaines (CFRH), lors de la réunion, du 5 novembre 2009, a confirmé la recommandation du comité de sélection et a autorisé l'engagement du candidat retenu, soit M. Denis Richard;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du Comité de sélection et du Comité des finances et ressources humaines (CFRH), autorise l'embauche de M. Denis Richard et ce, à compter du 16 novembre 2009, à titre d'opérateur de machineries lourdes pour une période nominale de six (6) mois, le tout selon les modalités de la convention collective en vigueur et la rémunération selon l'échelon 4 de l'annexe C de l'échelle salariale du poste d'opérateur de machineries lourdes;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-320-00-141 « Salaire – Voirie municipale » et 1-02-330-00-141 « Salaire – Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2009

Point 6.3

**2009-MC-R451 COMPENSATION POUR TRAVAIL DE
SUPPLÉANCE À LA DIRECTION DU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics et des Services techniques est en congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs (DFSA), remplit un mandat de suppléance à la direction du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE M. Parent doit travailler un certain nombre d'heures aux fins de suppléance de la direction du Service des travaux publics, en surplus des heures régulières;

CONSIDÉRANT QUE M. Parent a demandé d'obtenir une compensation en heures accumulées pour ce surplus de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le personnel cadre et la Municipalité de Cantley ne contient aucune disposition dans ce cas particulier;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été discutée lors de la réunion du Comité des finances et ressources humaines (CFRH) du 5 novembre 2009 et lors de la réunion du Comité général du 9 novembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du Comité des finances et ressources humaines (CFRH) et du Comité général, autorise que M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs (DFSA), soit autorisé à cumuler jusqu'à un maximum de quinze (15) heures par semaine, à compter du 18 octobre 2009, et jusqu'à ce que cette suppléance ne soit plus requise;

QUE M. André B. Boisvert, directeur général soit autorisé à accepter les réclamations en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.1

**2009-MC-R452 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU
31 OCTOBRE 2009**

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs, recommande l'adoption des comptes payés au 31 octobre 2009, le tout tel que soumis;

Le 10 novembre 2009

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés au 31 octobre 2009 se répartissant comme suit : un montant de 257 886,07 \$ pour le paiement des salaires, un montant de 16 807,54 \$ pour le fonds de parcs et terrains de jeux et, un montant de 190 055,84 \$ pour les dépenses générales pour un grand total de 464 749,45 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.2

2009-MC-R453 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 NOVEMBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs, recommande l'adoption des comptes à payer au 5 novembre 2009, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes à payer au 5 novembre 2009 au montant de 11 234,74 \$ pour le fonds de parcs et terrains de jeux et, un montant de 143 855,50 \$ pour le fonds général pour un grand total de 155 090,24 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.3

2009-MC-R454 DÉPÔT DES ÉTATS DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, deux (2) états comparatifs doivent être déposés au conseil à chaque semestre;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte le dépôt des états des recettes et dépenses au 31 octobre 2009 selon les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2009

Point 7.4

2009-MC-R455 DON À CENTRAIDE OUTAOUAIS – ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE Centraide Outaouais est un organisme reconnu par ses œuvres communautaires en subventionnant une soixantaine d'organismes bénévoles du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire encourager cet organisme en lui versant un don;

CONSIDÉRANT QUE des contribuables de Cantley bénéficieront directement des services offerts par des organismes subventionnés par Centraide Outaouais;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des finances et ressources humaines (CFRH), lors de la réunion du 5 novembre 2009, d'accorder un don à Centraide au montant de 250 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du Comité des finances et ressources humaines (CFRH), accorde un don de 250 \$ à Centraide Outaouais en signe d'appui et de solidarité envers cet organisme de charité;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subventions – Organisme à but non-lucratif ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.5

2009-MC-R456 DÉPÔT ET PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES ORIENTATIONS DU PROCHAIN BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE l'article 955 du Code municipal du Québec édicte que le rapport du maire doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la Municipalité ou que le conseil peut décréter que le texte soit publié dans un journal diffusé dans la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil prend note du dépôt du rapport du maire et autorise la publication du rapport de celui-ci en français et en anglais;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-341 « Journaux et revues - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2009

Point 7.6

2009-MC-R457 ABONNEMENT 2010 - QUÉBEC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'il est requis un abonnement à Québec MUNICIPAL au tarif annuel de 750 \$, taxes en sus, afin de pouvoir continuer à recevoir les informations par courriel du cyberbulletin municipal;

CONSIDÉRANT QUE les informations que nous recevons répondent aux besoins municipaux quant à la mise à jour des orientations du gouvernement du Québec entre autres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des finances et ressources humaines (CFRH), lors de la réunion du 5 novembre 2009, d'autoriser l'abonnement pour 2010 à Québec MUNICIPAL;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du Comité des finances et ressources humaines (CFRH), autorise une dépense de l'ordre de 750 \$, taxes en sus, quant au renouvellement de l'abonnement 2010 de notre municipalité à Québec MUNICIPAL;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-341 « Journaux et revues – Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.7

2009-MC-R458 ADHÉSION ANNUELLE POUR 2010 - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite renouveler son adhésion pour 2010 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2008-MC-R286 adoptée le 5 août 2008, le conseil autorisait une adhésion au Centre de ressources municipales et relations du travail et ressources humaines (CRM), un service de l'UMQ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des finances et ressources humaines (CFRH), lors de la réunion du 5 novembre 2009, d'autoriser l'abonnement pour 2010 à l'UMQ incluant le CRM;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

Le 10 novembre 2009

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du Comité des finances et ressources humaines (CFRH), autorise une dépense de 4 133,65 \$, pour l'adhésion annuelle à l'UMQ et un montant additionnel de 3 877 \$, pour le CRM pour un grand total de 8 010,65 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-110-00-494 « Cotisations versées à des Associations– Conseil » et 1-02-130-00-494 « Cotisations versées à des Associations – Administration ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.8

2009-MC-R459 ADJUDICATION DE CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES POUR L'ANNÉE 2009-2010

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue le 26 octobre 2009 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} novembre 2014, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé pour le Regroupement Laurentides - Outaouais;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant, *René Laporte & Associés inc.*, à l'effet d'accepter la soumission de Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc. pour ce qui est de l'assurance des biens, bris de machines et délits et celle de Lemieux, Ryan & Associés inc. pour ce qui est des autres assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 225 000 \$ ainsi qu'un fonds de garantie de franchise collective en biens de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des finances et ressources humaines (CFRH), lors de la réunion du 5 novembre 2009, d'octroyer le contrat d'assurances de dommages;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du Comité des finances et ressources humaines (CFRH), octroie le contrat d'assurances de dommages de la Municipalité de Cantley pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 1^{er} novembre 2010 aux différents assureurs suivants via les courtiers d'assurances Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc. et Lemieux, Ryan & Associés inc. :

Le 10 novembre 2009

QUE le conseil verse, pour le terme 2009-2010, la prime de la Municipalité de Cantley soit 30 258 \$ incluant les taxes aux mandataires des assureurs stipulés précédemment soient Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc. et Lemieux, Ryan & Associés inc.;

<u>ASSURANCES</u>	<u>ASSUREURS</u>	<u>COURTIERS</u>
Biens	Promutuel	Multi-Plus/Claude Héту
Bris des machines	Promutuel	Multi-Plus/Claude Héту
Délits	Promutuel	Multi-Plus/Claude Héту
Responsabilité primaire	Lloyd's	Lemieux, Ryan & Associés
Responsabilité complémentaire	Elliot Risques spéciaux	Lemieux, Ryan & Associés
Responsabilité municipale	Lloyd's	Lemieux, Ryan & Associés
Automobile des propriétaires	Aviva	Lemieux, Ryan & Associés

QUE le conseil, verse la somme de 11 459 \$ constituant la quote-part de la Municipalité de Cantley au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2009-2010 ainsi que la somme de 3 534 \$ constituant la quote-part de la Municipalité de Cantley au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme;

QUE le conseil autorise M. Stephen Harris, maire, et M. André B. Boisvert, directeur général, ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.9

2009-MC-R460 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE GARANTIE ASSURANCE-VIE, INVALIDITÉ LONGUE DURÉE, MORT ET MUTILATION ACCIDENTELLE

CONSIDÉRANT QU'en date du 12 mai 2009, le conseil adoptait la résolution numéro 2009-MC-R211 qui adjugeait le contrat d'assurance collective assurance-vie, invalidité longue durée, mort et mutilation accidentelle à la compagnie AIG, représentée par la compagnie BMO pour la période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 2009, BMO Société d'assurance-vie nous informait par écrit que BMO groupe financier a pris la décision d'abandonner les produits d'assurances-vie collective;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire se trouver un autre fournisseur pour le contrat d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régie par le Code municipal et que l'article 936 stipule que ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou, selon le cas, deux fournisseurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

Le 10 novembre 2009

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du Comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs en collaboration avec le courtier de la Municipalité de Cantley, le Groupe financier Major, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le contrat d'assurance collective garantie assurance-vie, invalidité longue durée, mort et mutilation accidentelle.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.10

2009-MC-R461 ACHAT DE SEPT (7) ORDINATEURS PORTATIFS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT les élections municipales du 1^{er} novembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de sept (7) ordinateurs, incluant les accessoires requis, pour les membres du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des finances et des ressources humaines (CFRH) d'autoriser l'achat de sept (7) ordinateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du Comité des finances et ressources humaines (CFRH), autorise l'achat de sept (7) ordinateurs portatifs pour les membres du conseil pour un montant maximum de 10 000 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-22-100-00-728 « Dépenses d'investissement – Informatique – Administration » après un transfert budgétaire du poste 110 « Conseil ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.1

2009-MC-R462 ACQUISITION D'UNE FOURGONNETTE POUR LES PARCS ET BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE le véhicule actuel pour le service des parcs et bâtiments a fait l'objet d'une vérification mécanique par le programme d'entretien préventif (PEP);

Le 10 novembre 2009

CONSIDÉRANT QUE la conclusion du rapport indique que le véhicule nécessite des réparations majeures;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de le retirer de la route pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises pour l'acquisition d'un véhicule auprès de plusieurs fournisseurs afin de combler ce besoin;

CONSIDÉRANT QUE le meilleur rapport qualité prix est celui de Boulevard Chevrolet Cadillac Ltée au montant de 22 148,39 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs, autorise l'acquisition d'une fourgonnette 2008 GMC Savana Cargo G 2500 SWB au prix de 22 148,39 \$, taxes en sus;

QUE le conseil autorise le directeur général, M. André B. Boisvert ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley tous les documents nécessaires à ladite acquisition;

QUE les fonds requis soient puisés à même le fonds de roulement et soit remboursé en annuités égales sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.2

2009-MC-R463 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-MC-R383 - AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE FOURNITURE D'ABRASIFS POUR LA SAISON HIVERNALE 2009-2010

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2009-MC-R383 adoptée le 8 septembre 2009, le conseil autorisait l'achat de fourniture d'abrasifs pour la saison hivernale 2009-2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ladite résolution;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 août 2009, la municipalité procédait au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition des différents abrasifs requis pour la saison hivernale 2009-2010;

Le 10 novembre 2009

CONSIDÉRANT QU'à 10 h le mardi 8 septembre 2009, heure et date de clôture de l'appel d'offre, deux (2) propositions ont été reçues, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Incluant chargement, transport et livraison		Incluant chargement seulement	
	Sable tamisé 0 - 10 mm	Pierre concassée 10 mm (3/8)	Sable tamisé 0 - 10 mm	Pierre concassée 10 mm (3/8)
Construction Edelweiss 960, chemin Edelweiss, R.R.2 Wakefield (Québec) J0X 3G0 Tél.: (819) 457-9891 Télec.: (819) 457-2198	13,71 \$	18,76 \$	9,95 \$	15,00 \$
TDO inc. 835, rue de Vernon Gatineau (Québec) J9J 3K4 Tél.: (819) 685-9009 Télec.: (819) 685-2112	11,93 \$		6,00 \$	

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs, autorise l'achat de fourniture d'une quantité approximative de 4 000 tonnes métriques de sable tamisé 0-10 mm soit adjudgé à la firme *TDO Inc.* pour la somme de 11,93 \$, taxes en sus, la tonne métrique incluant le chargement, le transport et la livraison au site municipal, le tout tel qu'il appert de sa proposition;

QUE la fourniture d'une quantité approximative de 2 000 tonnes métriques de pierre concassé 10 mm (3/8) soit également adjudgé à la firme *Construction Edelweiss* pour la somme de 18,76 \$, taxes en sus, la tonne métrique incluant le chargement, le transport et la livraison au site municipal, le tout tel qu'il appert de sa proposition;

QUE la résolution numéro 2009-MC-R383 soit et est abrogée à toute fin que de droit;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-629 « Abrasifs – Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.3

2009-MC-R464 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2006-MC-R370 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES REQUÊTES DES ENTREPRISES DE SERVICES PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2006-MC-R370 adoptée le 8 août 2006, le conseil autorisait la signature des requêtes des entreprises de services publics;

Le 10 novembre 2009

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ladite résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley reçoit régulièrement des requêtes et demandes d'interventions de la part de différentes sociétés dont Bell Canada et Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'il serait dans l'ordre des choses que de pouvoir étudier et le cas échéant accepter rapidement ces différentes requêtes et demandes d'interventions;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la personne responsable ou leurs représentants légaux, à procéder à l'analyse et, le cas échéant à l'acceptation ou au refus des différentes requêtes et demandes d'interventions qui lui sont acheminées par les différentes sociétés dont Bell Canada, Hydro-Québec ou autres relativement à l'installation ou au déplacement des poteaux et infrastructures nécessaires à la desserte de leurs services, le tout en considération de l'intérêt supérieur de la Municipalité de Cantley;

QUE la résolution numéro 2006-MC-R370 soit et est abrogée à toute fin que de droit.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.4

2009-MC-R465 RENOUELEMENT DE CONTRAT
NUMÉRO 2008-18 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS
MUNICIPAUX 2009-2010 – SECTEUR 3

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2008-MC-R317 adoptée le 9 septembre 2008, le conseil autorisait le contrat de déneigement du secteur 3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley et Carol Bernier Excavation inc. se sont entendus pour appliquer la soumission et, établir un contrat selon les termes établis au devis descriptif de la soumission 2008-18 (Secteur 3) relatif au déneigement des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposée par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs, autorise le renouvellement des contrats de déneigement pour l'hiver 2009-2010 à l'entrepreneur Carol Bernier Excavation inc. au montant de 74 766,90 \$, taxes en sus, pour le secteur 3;

Le 10 novembre 2009

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-443 « Voirie – Hiver - Enlèvement de la neige à contrat ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.5

**2009-MC-R466 RENOUELEMENT DE CONTRAT
NUMÉRO 2008-13 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS
MUNICIPAUX 2009-2010 – SECTEURS 4B ET 6**

CONSIDÉRANT QUE, par les résolutions numéros 2008-MC-R318 et 2008-MC-R320 adoptées le 9 septembre 2008, le conseil autorisait le contrat de déneigement des secteurs 4B et 6;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley et G. Bernier Équipements inc. se sont entendus pour appliquer la soumission et, établir un contrat selon les termes établis au devis descriptif de la soumission 2008-13 (Secteurs 4B et 6) relatif au déneigement de chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposée par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs, autorise le renouvellement des contrats de déneigement pour l'hiver 2009-2010 à l'entrepreneur G. Bernier Équipements inc. au montant de 57 033,90 \$, taxes en sus, pour le secteur 4B et, 109 788 \$, taxes en sus, pour le secteur 6;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-443 « Voirie – Hiver - Enlèvement de la neige à contrat ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.6

**2009-MC-R467 RENOUELEMENT DE CONTRAT
NUMÉRO 2008-14 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS
MUNICIPAUX 2009-2010 – SECTEUR 5**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2008-MC-R319 adoptée le 9 septembre 2008, le conseil autorisait le contrat de déneigement du secteur 5;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley et Vaillant Excavation se sont entendus pour appliquer la soumission et, établir un contrat selon les termes établis au devis descriptif de la soumission 2008-14 (Secteur 5) relatif au déneigement de chemins municipaux;

Le 10 novembre 2009

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposée par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Parent, directeur des finances et des Services administratifs, autorise le renouvellement des contrats de déneigement pour l'hiver 2009-2010 à l'entrepreneur Vaillant Excavation au montant de 127 304,95\$, taxes en sus, pour le secteur 5;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-443 « Voirie – Hiver - Enlèvement de la neige à contrat ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.7

2009-MC-R468 RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CAMBERTIN

CONSIDÉRANT QUE la rue Cambertin existait avant la formation de la Municipalité de Cantley en 1989;

CONSIDÉRANT QU'un obstacle bloque une partie de la chaussée de la rue Cambertin dans son extrémité donnant accès à son prolongement sujet à une acceptation provisoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation de telle sorte que la chaussée rencontre à cet endroit les normes municipales du règlement 348-09 relatif à la mise en place des services publics;

CONSIDÉRANT QUE M. Mathieu Brunette, chargé de projet, a analysé la situation et qu'il recommande qu'une partie des travaux soit effectuée en régie interne et qu'une autre partie le soit par une firme externe pour un coût approximatif de 8 000 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. André B. Boisvert, directeur général, à entreprendre les travaux au coût approximatif de 8 000 \$, taxes en sus, afin de régulariser la situation en permettant un accès répondant aux normes minimales du règlement 348-09;

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2009

Point 8.8

**2009-MC-R469 ACCEPTATION PROVISOIRE –
PROLONGEMENT DE LA RUE CAMBERTIN – GASCON SERVICE
SEPTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2009-MC-R425 autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Cantley et la compagnie Gascon service septique;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été signé le 7 octobre 2009 et que cette signature autorisait le promoteur à entreprendre la construction de la rue;

CONSIDÉRANT QU'en date du 29 octobre 2009, la Municipalité de Cantley a reçu une lettre de la firme SEC Consultants avisant que la présente rue était provisoirement acceptable;

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 novembre 2009, une visite de chantier a été effectuée par M. Mathieu Brunette, chargé de projet, pour constater que le bout de la rue était bel et bien conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'acceptation provisoire du prolongement de la rue Cambertin conditionnellement au dépôt du cautionnement d'entretien de 5 %, au montant de 1 375 \$, qui sera en vigueur pour au moins une année complète avant l'acceptation finale et l'acquisition de la rue.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.1

**2009-MC-R470 ATTRIBUTION DE NOM DU PARC – PROJET
DU PARC CENTRAL**

CONSIDÉRANT QUE le projet du Parc Central fait présentement l'objet d'un plan d'aménagement élaboré par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) recommande le nom de « *Parc Gérard-Bourgeois* » comme désignation officielle du projet du Parc Central;

CONSIDÉRANT QU'il y eu discussion et accord avec la famille de feu M. Gérard Bourgeois afin de nommer un parc en son nom;

Le 10 novembre 2009

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du Comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), nomme le lot 4 360 462 (selon le Cadastre du Québec en septembre 2009, 4 475 592 remplace ce dernier selon le futur Cadastre Québec, CPE) du Cadastre du Québec « *Parc Gérard-Bourgeois* »;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la famille de M. Gérard Bourgeois.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.1

2009-MC-R471 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS POUR LE CAMION AUTOPOMPE 1 500 GALLONS - SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE le nouveau véhicule autopompe est en production et doit être livré prochainement;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la municipalité de se procurer certains équipements pour le Service des incendies et premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont essentiels à bord d'une autopompe, le tout en conformité avec les normes N.F.P.A. et U.L.C.;

CONSIDÉRANT les trois (3) propositions présentées ci-dessous :

Fournisseur	Total (taxes en sus)
Aéro-Feu	12 399,00 \$
C.M.P. Mayer	6 738,53 \$
Boivin et Gauvin	2 996,00\$
	22 133,53 \$

CONSIDÉRANT QU'un montant de 22 133,53 \$, taxes en sus, est prévue au règlement d'emprunt numéro 352-09;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des finances et des ressources humaines (CFRH) de procéder à l'achat de certains équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du Comité des finances et ressources humaines (CFHR), retienne les propositions des compagnies Aéro-Feu, C.M.P. Mayer et Boivin et Gauvin au montant total de 22 133,53 \$, taxes en sus, pour l'achat de certains équipements;

Le 10 novembre 2009

QUE les fonds requis soient puisés à même le règlement d'emprunt numéro 352-09.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.2

2009-MC-R472 AUTORISATION DE PROCÉDER AU PAIEMENT POUR LE CAMION AUTOPOMPE 1500 GALLONS - SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé pour la fourniture d'un camion autopompe 1500 gallons pour le Service des incendies et premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la compagnie *ÉQUIPEMENT D'INCENDIE LEVASSEUR INC.*, a été retenue par la résolution numéro 2009-MC-R317, pour une somme de 243 534 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE ledit véhicule sera prêt à être livré à la Municipalité de Cantley après une inspection complète du véhicule par M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, de procéder au paiement de la facture;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, accepte de payer la facture pour le camion autopompe 1500 gallons déposée par *ÉQUIPEMENT D'INCENDIE LEVASSEUR INC.*, pour la somme de 243 534 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le règlement d'emprunt numéro 352-09.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.3

2009-MC-R473 FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE ET PERMANENCE DE MM. CLAUDE DAMBREMONT, SERGE BÉLAND, GILLES LEGAULT ET DE DANIEL LAUZER À TITRE DE CAPITAINE - SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) lieutenants ont été nommés au titre de capitaine au sein du Service des incendies et premiers répondants, le tout selon la résolution numéro 2008-MC-R371;

Le 10 novembre 2009

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) capitaines, soit MM. Claude Dambremont, Serge Béland, Gilles Legault ainsi que Daniel Lauzer, ont reçu une évaluation positive de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, accepte la permanence de MM. Claude Dambremont, Serge Béland, Gilles Legault ainsi que Daniel Lauzer au poste de capitaine au sein du Service des incendies et premiers répondants;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-220-00-141 « Salaire – Protection contre les incendies ».

Adoptée à l'unanimité

Point 12.4

2009-MC-R474 FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE ET PERMANENCE DE MM. DAVID SAIKALEY, DOMINIC LANDRY, SYLVAIN BEAULIEU ET DANIK O'GRADY À TITRE DE LIEUTENANT - SERVICE DES INCENDIES ET PREMIER RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) pompiers ont été embauchés comme lieutenant au sein du Service des incendies et premiers répondants, le tout selon la résolution numéro 2008-MC-R372;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) lieutenants soit, MM. David Saikaley, Dominic Landry, Sylvain Beaulieu et Danik O'Grady ont reçu une recommandation positive de la part de leurs officiers supérieurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et de l'état-major;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et de l'état-major, accepte la permanence de MM. David Saikaley, Dominic Landry, Sylvain Beaulieu et Danik O'Grady au poste de lieutenant au sein du Service des incendies et premiers répondants;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-220-00-141 « Salaire – Protection contre les incendies ».

Adoptée à l'unanimité

Le 10 novembre 2009

Point 12.5

2009-MC-R475 FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE ET PERMANENCE DE MM. OLIVIER CORBIN-GEOFFROY, MATHIEU BERTHIAUME ET JONATHAN LÉVEILLÉE À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL –SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) pompiers ont été embauchés à temps partiel au sein du Service des incendies et premiers répondants, le tout selon la résolution numéro 2009-MC-R175;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) pompiers soit, MM. Olivier Corbin-Geoffroy, Mathieu Berthiaume et Jonathan Léveillé ont reçu une recommandation positive de la part de leurs officiers supérieurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et de l'état-major;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et de l'état-major, accepte la permanence de MM. Olivier Corbin-Geoffroy, Mathieu Berthiaume et Jonathan Léveillé au sein du Service des incendies et premiers répondants;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-220-00-141 « Salaire – Protection contre les incendies ».

Adoptée à l'unanimité

Point 14.1

2009-MC-R476 OCTROI D'UN SUPPORT MUNICIPAL – PROGRAMME QUÉBEC SANS FRONTIÈRES (QSF) AU HONDURAS – JUIN 2010

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Boyer, citoyenne de Cantley participe à un projet d'initiation à la coopération internationale au Honduras en juin 2010 dans le cadre du programme Québec Sans Frontières (QSF);

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager les citoyens dans leurs projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Le 10 novembre 2009

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil alloue un montant de 150 \$ à Mme Boyer pour sa participation en tant que membre à une mission d'initiation à la coopération internationale qui se rendra au Honduras en juin 2010 pour le programme Québec Sans Frontières (QSF);

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subvention – Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Point 16.

2009-MC-R477 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 10 novembre 2009 soit et est levée à 20 heures 09.

Adoptée à l'unanimité

Stephen C. Harris
Maire

André B. Boisvert
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 11^e jour du mois de novembre 2009.

Signature : _____